

L'inscription à l'Association Sportive se fait exclusivement en ligne sur le site du lycée :
à partir du mardi 11/09/18

<http://www.nd-grandchamp.fr> (rubrique association sportive)

Pour que celle-ci soit confirmée, vous devez rapporter aux professeurs d'EPS **l'autorisation parentale** accompagnée du **chèque de cotisation de 56 euros à l'ordre de ASNDG**.

ACTIVITES PRATIQUES

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> BADMINTON : mardi 17h-18h30 | <input type="checkbox"/> NATATION mardi 17h30- 18h30 (piscine de Montbauron) |
| <input type="checkbox"/> FITNESS : mercredi 13h10-14h10 | <input type="checkbox"/> FUTSAL mercredi 12h-13h ou 13h-14h (Choisir un seul créneau) |
| <input type="checkbox"/> GOLF : mercredi 14h15-16h (Golf national) | <input type="checkbox"/> VOLLEY en compétition : mercredi 14h15-15h45 |
| <input type="checkbox"/> Préparation physique : mercredi 16h15-17h30 | <input type="checkbox"/> autre (précisez) : |

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

▪ **DEPLACEMENTS EN COMPETITION** : Pour se rendre aux compétitions qui ont lieu dans le district, les déplacements se feront, sans accompagnement. Les élèves utiliseront leurs propres moyens. L'AS remboursera uniquement les tickets de transport sur justificatif. Pour les compétitions qui sont plus éloignées, les élèves s'y rendront en taxis, payés par l'AS. Lorsque les conditions ne permettent pas aux enseignants d'accompagner le groupe, les élèves se rendront aux compétitions en taxis mais sans encadrement (comme le prévoit la Circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996 modifiée par la circulaire n° 2004-054 du 23 mars 2004)

▪ **ABSENCE AUX ENTRAINEMENTS** : En cas d'absence, les parents recevront un email. Il s'agit uniquement d'une information (pas de justificatif à rapporter au lycée) Lors des championnats ayant lieu en dehors des horaires et lieux de pratique habituels d'entraînement, une convocation sera remise à l'élève afin qu'elle soit signée par les parents. Prévenir 2 jours avant, le professeur référent, en cas d'empêchement.

▪ **CHAMPIONNATS DE FRANCE** : les repas et l'hébergement seront à la charge des élèves. L'AS payera les frais d'engagement et participera aux frais de transport de l'élève à hauteur de 150 euros maximum par élève.

▪ **PARTICIPATION INDIVIDUELLE AUX COMPETITIONS** : Un élève ayant un haut niveau d'expertise dans une activité sportive peut participer aux compétitions UNSS et UGSEL. Il doit s'inscrire à l'AS et payer une cotisation de **10 euros** afin d'obtenir une licence. Il devra s'informer du calendrier des championnats et signaler aux professeurs d'EPS son souhait de participer à une compétition. La famille devra ensuite faire une demande d'absence auprès de la vie lycéenne. Les frais de déplacement seront à la charge des familles. Aucun accompagnement ne sera assuré par l'établissement. En cas de participation aux Championnats de France, l'intégralité des frais sont à la charge de la famille.

Espèces

Chèque

Indiquez le nom du payeur:

N° chèque Nom Banque :

NOM de l'élève :

PRENOM de l'élève:

CLASSE :

DATE DE NAISSANCE :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(é) :

.....

- autorise mon enfant à adhérer à l'Association sportive du lycée ND du Grandchamp
- certifie avoir pris connaissance du règlement ci-contre
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale, en cas de nécessité
- autorise l'AS à utiliser les images prises de mon enfant lors d'un entraînement ou d'une compétition à des fins de communication ou pédagogiques.

*Signature des parents ou tuteur :
Précédé de la mention « lu et approuvé »*

ENGAGEMENT ELEVE

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'AS et m'engage à le respecter.

*Signature de l'élève :
Précédé de la mention « lu et approuvé »*